

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 074-200034882-20251014-DECBUR2025\_64-AR



DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PAYS DU MONT-BLANC

## DECISION N°64/2025

Bureau communautaire du 06 octobre 2025

**Objet : Gens du voyage – Dates ouverture aire de Passy**

**Auteur de l'acte :** Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Le Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations n°2021/078 du 02 juin 2021 et n°2022/086 du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au bureau,

**Vu** l'avis favorable du bureau du 06 octobre 2025.

### DECIDE

Article 1 : La fermeture annuelle hivernale de l'aire d'accueil des gens du voyage de Passy est fixée au vendredi 19 décembre 2025. La date de réouverture n'est pas encore connue à ce jour, elle dépendra du calendrier de travaux.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Monsieur le Trésorier,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Passy, le **14 OCT. 2025**



**Le Président,  
Jean-Marc PEILLEX.**

Tél. : 04 50 78 12 10  
accueil@ccpmb.fr  
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton  
P.A.E du Mont-Blanc  
74190 PASSY